

Vivre à Pihem

Bulletin
Municipal

Année
2023



MAIRIE 95 Rue Principale 62570 Pihem
Tel : 03.21.93.80.03 Fax : 03.21.95.90.83
E-mail : mairie@pihem.fr
Site internet : pihem.fr

ouverte au public :

- * le mardi de 17H30 à 18H30
- * le mercredi de 10H00 à 12H00
- * le jeudi de 15H00 à 17H00

Permanences de Monsieur le Maire : le mardi aux heures de permanence de la Mairie ou sur rendez-vous.

SALLE POLYVALENTE
03.21.12.45.39

ECOLE JACQUES BREL
03.21.12.41.23

MEDIATHEQUE
34 rue de Théroouanne
03.21.12.41.22
Ouvverte le mardi et vendredi
de 18H00 à 20H00
Le mercredi et le samedi de
10H00 à 12H00

SIDEALF
(Syndicat des Eaux)
Zal des Rahauts à
LUMBRES
03.21.39.62.14
sidealf@orange.fr
site web : www.sidealf.fr
Un service d'astreinte
technique peut être joint tous
les jours 24h/24h en cas
d'urgence uniquement au
06.88.06.63.45.

S.P.A
03.21.98.43.03

ASSAD DE DOHEM
03.21.95.33.42

**CENTRE DES IMPOTS
TRESORERIE DE
SAINT-OMER**
(Remplace la Trésorerie de
Lumbres)
03.21.12.78.00

GENDARMERIE
03.21.39.64.17

CCPL

Communauté de Communes du Pays de Lumbres située chemin du Pressart
(En face de la caserne des Pompiers)

03.21.12.94.94

Mail : accueil.ccplumbres.fr Site internet : cc-paysdelumbres.fr

La Maison des Services vous accueille du Lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00 ; ouvert les 1er et 3ème samedi de chaque mois de 9H00 à 12H00.

Assistantes maternelles

BARROIS Maryline	41 rue Le cornet PIHEM 06.89.24.14.84	03.21.93.86.05
BART Sylvie	67 rue principale PIHEM	03.21.39.33.67
DEHURTEVENT Magali	26 bis rue de l'Epinoy PIHEM	03.21.95.01.07
IGLESIAS Margaux	92 bis rue principale	06.70.69.27.90
MAECKER Sylvie	16 rue de l'Epinoy PIHEM	06.69.45.20.45
THELLIER Dorothée	18 rue principale PIHEM 06.29.83.27.79	03.21.93.44.38

Le Mot du Maire



Chers Pihémoises, Chers Pihémois,

Les conseillers municipaux et les agents communaux se joignent à moi afin de vous souhaiter une très bonne année 2024. Qu'elle vous apporte ainsi qu'à vos proches, santé, bonheur, joie, réussite, énergie et optimisme.

Je souhaite avant toute chose avoir une pensée pour tous les sinistrés, habitants, entreprises, communes, touchés par les inondations impactant le Pays de Lumbres et le Pas de Calais en novembre. Pihem a eu cette chance d'être une commune épargnée par la catastrophe. Félicitations à l'ensemble des forces vives et aux bénévoles qui se sont mobilisés pour venir en aide aux sinistrés.

Malgré les difficultés conjoncturelles et la raréfaction des financements publics, c'est animés de la volonté de ne jamais « baisser les bras » que les élus municipaux continuent de développer le programme sur lequel ils se sont engagés en 2020. Le travail ne manque pas et la satisfaction de voir notre commune se transformer encore et toujours donne du sens à notre engagement public et l'envie de poursuivre ensemble.

En 2023, les principales réalisations ont été les suivantes :

*Le renouvellement des points lumineux d'éclairage public communal pour une meilleure qualité environnementale (passage au Led avec remplacement des lanternes) et une économie d'énergie attendue.

*Les travaux de restauration de l'église qui seront réalisés sur plusieurs années. Je tiens d'ailleurs à remercier les généreux donateurs qui contribuent au financement des travaux.

*l'aménagement intérieur de la Mairie pour en faire un lieu plus accueillant et moderne. Aucuns travaux n'avaient été réalisés depuis notre arrivée dans les locaux en 1998.

D'autres réalisations ont vu le jour : l'aménagement d'une palissade à la médiathèque, l'achat d'un écran numérique pour l'école, le remplacement du vidéoprojecteur de la salle polyvalente et l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour les services techniques.

Pour 2024, le chantier voirie de la rue de Théroouanne va prendre forme et devrait s'achever en avril. Je remercie d'ailleurs les riverains de leur

compréhension pour les désagréments qu'ils rencontrent depuis quelques mois.

Nous allons aussi poursuivre les travaux de restauration de l'église, toujours en collaboration avec l'APRT (atelier d'insertion de Saint-Omer).

En septembre, aura lieu la mise en service du parc éolien dont les retombées fiscales vont apporter une bouffée d'oxygène pour notre budget communal et nous permettre de continuer nos investissements.

Pour finir, je remercie le Conseil municipal pour la bonne humeur et le travail effectué lors de nos réunions et que chacun des adjoints au Maire soit également remercié et félicité pour leur engagement et leur implication dans leur domaine respectif.

Je tiens à remercier l'ensemble du personnel communal administratif et technique pour leur investissement dans l'intérêt de la commune : Virginie, Anne, Jérémy, Catherine, Lise, Virginie et Danièle.

Je salue toute l'équipe enseignante avec à leur tête Mme Séverine Vanautryve, ainsi que les personnes qui, au quotidien, encadrent les enfants, elles n'ont pas une mission facile et elles mobilisent le meilleur d'elles-mêmes.

Une bonne année à toutes nos associations qui entretiennent cette vie locale tellement importante dans le bien vivre ensemble. Encore merci à vous président(e)s d'associations et à vos membres actifs, qui œuvrez au dynamisme de la commune.

Au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite une excellente année 2024. Le temps est précieux. Quels que soient les obstacles que nous rencontrons, sachons profiter de chaque instant. Prenez du temps pour vous, votre famille, vos amis et passez d'agréables moments !

Le Maire,

Jean-Claude COYOT



SALLE POLYVALENTE

André Delobel

Par délibération en date du 30 mars 2023, le Conseil Municipal a augmenté les tarifs (inchangés depuis 2012).

REPAS CHAUDS (avec cuisines)

Résidents à Pihem.....250 €
Non résidents à Pihem.....400 €

REPAS FROIDS (sans cuisines)

Résidents à Pihem.....200 €
Non résidents à Pihem.....300 €

RECEPTION APRES

ENTERREMENT 80 €

FORFAIT NETTOYAGE40 €

Rappel : Il faut être domicilié à Pihem pour bénéficier des tarifs «résidents à Pihem». Toute personne domiciliée dans la commune ne peut en aucun cas la réserver à son nom pour des extérieurs. 2 chèques de caution de 80 € sont demandés à la réservation.

Vous disposez de la salle du vendredi 16H00 au lundi matin 9H00

LOCATION DE MATERIEL

* Chaises: 0,50 € l'unité

* Tables: 2,50 € l'unité

*Verres: 2 € les 12

* Assiettes: 2 € les 12

* Couverts: 1 € les 12

La commune dispose de 6 tables et 12 bancs en bois. *tables : 5 € * Bancs : 3 € les 2

CONCESSIONS AU CIMETIERE

Concession perpétuelle simple de 4 m² pour 60 €

Concession perpétuelle double de 8 m² pour 100 €

COLUMBARIUM

Le tarif d'une concession au columbarium est de 1 000 € pour 50 ans. Elle peut accueillir jusqu'à 4 urnes. L'inhumation au jardin du souvenir est de 150 €.

Les cases sont réservées aux cendres des corps des personnes domiciliées à PIHEM alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune, tributaires de l'impôt foncier.

CAVURNES

Une caverne est un monument cinéraire, destiné à recevoir les cendres d'un défunt. Il s'agit d'un petit caveau individuel fait d'un caisson individuel en béton placé en terre et d'une plaque qui le recouvre pour en fermer l'accès. Il sera recouvert par la famille d'une dalle en granit, en marbre ou en pierre. On peut y placer de une à quatre urnes funéraires rectangulaires.

Tarif pour une concession trentenaire : 100 €

Paroisse Saint-Pierre sur l'Aa

Membres des EAP : Marie-Thérèse PODEVIN, Anne-Marie CASTELAIN, Michèle GUELQUE, Virginie PECRON, Marie-Laure DUBOIS, Véronique CARLIER, Christine BLARY

FUNERAILLES

S'adresser à Marie-Thérèse PODEVIN
Tél : 06.73.47.94.54

BAPTÊME

S'adresser à Mme Castelain 03.21.38.08.05

MARIAGE

Pour toute demande de mariage, s'adresser à la permanence paroissiale de Wizernes

Tél : 03.21.93.81.41

Le jeudi de 16H30 à 17H30

EGLISE OUVERTE

L'Eglise est ouverte au public du lundi au dimanche de 9H à 12H et de 14H à 17H. Merci à M. Sébastien ROSE.

RENOVATION DE L'EGLISE

En 2023, l'A.P.R.T (Association Promotion et reconnaissance par le travail basée à Saint-Omer) et M. SANTUNE, tailleur de pierres à Théroüanne ont débuté le chantier par la restauration de l'arrière de l'église. Tranche effectuée en 2023 : 80 000 €

Tranche prévue en 2024 : environ 110 000 €

De Janvier à Mai 2024 : La tourelle côté parking et le pignon du chœur avec les échafaudages de l'APRT.

De Juin à octobre 2024 : Façades du clocher côté rue Principale à faire échafauder par un professionnel.

De Novembre 2024 à janvier 2025 : Restauration de la façade du clocher rue de l'Eglise



DONS POUR LA RESTAURATION DE L'EGLISE

Nous remercions l'association des Javeloteux, son président Cédric Duquesne et sa trésorière Fabienne COQUET qui ont collecté les dons des particuliers. La somme de 2 560 € a été récoltée. Merci à tous les donateurs. Vous pouvez continuer à déposer vos dons auprès de l'Association des Javeloteux ou en Mairie.

BILAN 2023

RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC



En 2023, le Conseil Municipal a décidé de renouveler les points lumineux d'éclairage public communal pour une meilleure qualité environnementale (passage au Led avec remplacement des lanternes) et une économie d'énergie attendue. Un éclairage a été installé à l'église afin de la mettre en valeur.

Coût des travaux : 45 436 € HT

Subvention de la Fédération Départementale d'Energie : 19 800 €

Amendes de police : 15 000 €

RENOVATION DE LA MAIRIE



En 2023, des travaux de rénovation intérieure de la mairie ont été réalisés. En effet, cet ancien logement de fonction n'avait jamais bénéficié d'aménagement intérieur depuis 1998, date où les locaux de la Mairie avaient été déplacés.

Les locaux de la Mairie ont été rénovés pour un coût d'environ 37 000 € HT. Les travaux ont été réalisés par l'APRT et l'entreprise GAM PRO de Oye-Plage.

Les travaux suivants ont été effectués : *Démolition et isolation des murs * Réfection des murs en peinture *Fourniture et pose du parquet *Fourniture et pose de panneaux isolants (iso phone)
* Décoration intérieure et remplacement du mobilier

Remplacement d'un écran numérique

Transport des enfants à la piscine

Achat des fournitures scolaires pour l'école et de cartes cadeaux pour les élèves de l'école Jacques Brél partant en 6ème

Organisation d'un spectacle de Noël pour les enfants de Pihem âgés de 2 à 12 ans.



BATIMENTS COMMUNAUX

- * Aménagement d'une palissade à la médiathèque par l'entreprise Stéphane LECAT
- * Remplacement du vidéoprojecteur à la salle polyvalente
- * Entretien des bâtiments communaux et de leurs abords
- * Achat d'un véhicule utilitaire pour les services techniques



PARC EOLIEN



La phase de coulage des fondations est désormais terminée. La prochaine étape sera la préparation du terrain en vue de la livraison des composants des éoliennes, prévue début février. La mise en service du parc éolien devrait avoir lieu en septembre 2024.

NOS PROJETS

TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA RUE DE THEROUANNE

Ces travaux ont débuté en fin d'année 2023 et devraient s'achever en avril 2024. Ils sont réalisés par l'entreprise DUCROCQ TP de Nielles-Les-Bléquin. **Montant du Marché** : 351 300 € HT

- *Renouvellement de toute la borduration
- *Réfection des trottoirs avec mise en place de haies basses
- *Aménagement de plateaux surélevés pour réduire la vitesse des usagers au carrefour avec la rue principale et celui avec la rue du Cornet

ETUDE SUR LE REMPLACEMENT DES FOURS A LA SALLE POLYVALENTE

Un peu de civisme pour un cadre de vie plus agréable !

TROTTOIRS ET CANIVEAUX

Consacrer cinq minutes au nettoyage de son trottoir et du fil d'eau face à son habitation, c'est permettre à la propreté de gagner du terrain dans notre village.



Respectez votre voisinage : Ne poussez pas votre dépôt de saleté chez votre voisin, il est regrettable de constater que certains de nos concitoyens agissent de cette manière.

En hiver, si le service municipal effectue le nettoyage devant les bâtiments communaux, vous devez rendre accessible vous-même la portion de voie publique dont vous êtes riverains, au moins sur la largeur du trottoir.

Les risques en cas de négligence : vous pourriez être tenu pour responsable des chutes des passants !

ELAGAGE DES HAIES

Conformément à la réglementation en vigueur, les riverains sont tenus d'élaguer les arbres, arbustes et haies en bordure des voies publiques et privées de manière à ce que la végétation ne gêne pas le passage des piétons, et que les branches ne touchent pas les câbles électriques ou téléphoniques.



DISTANCES DE PLANTATION

Source classique de conflits entre voisins, les distances de plantation sont à respecter impérativement : les arbres de plus de 2 mètres doivent être plantés au moins à 2 mètres de la limite de propriété (art.672 du code civil) et à la distance d'un demi mètre pour les autres plantations inférieures à 2 mètres.

CIMETIERE

Merci de retirer vos fleurs fanées après la Toussaint.



D'ordures ou de débris de quelque nature que ce soit (ordures ménagères, déchets verts, encombrants, cartons, gravats...) ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères **sont interdits** sur l'ensemble des voies, espaces publics. Les infractions sont passibles de poursuites et de pénalités dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. **Le comportement de certains usagers transforme nos points propres en véritables tas d'immondices. Cela n'est pas tolérable, il en va de la santé de chacun.**

AVIS AUX UTILISATEURS DE LA SALLE POLYVALENTE :

De nombreuses plaintes sont fréquemment déposées en mairie concernant les utilisateurs de la salle polyvalente le week-end. Nous vous demandons de respecter le voisinage : veillez à laisser les portes fermées, limiter le son, ne pas faire de bruit à l'extérieur.

ANIMAUX

Vous possédez un animal : c'est un choix mais pensez à vos voisins.

**NE LE LAISSEZ PAS DIVAGUER
NE LE LAISSEZ PAS ABOYER
RAMASSEZ SES DEJECTIONS
Le trottoir n'est pas un crottoir !**

Un arrêté municipal a été pris le 16 octobre 2023 interdisant les déjections canines sur le domaine public communal.



NUISANCES SONORES

Bruits de voisinage, scooters, aboiements... le bruit est une véritable « pollution sonore ». Chacun se doit de respecter un minimum de précautions. Pour bricoler et tondre la pelouse, optons pour des horaires acceptables par tous



En cas de festivités, prévenez vos voisins. L'usage des pétards et des feux d'artifice est interdit au sein de la commune à partir de 23H00.



Calendrier 2024 des collectes de déchets ménagers Commune de Pihem

JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET		AOUT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE							
LU	■ ■	1	JE	1	VE	1	LU	■	1	ME	1	SA	■ ■	1	LU	■ ■	1	MA	1	VE	1	DI	■						
MA		2	VE	2	SA	■ ■	2	MA	2	JE	2	DI	■ ■	2	MA	2	VE	2	LU	■	2	ME	2	SA	■ ■				
ME		3	SA	■ ■	3	DI	■ ■	3	ME	3	VE	3	LU	■ ■	3	ME	3	SA	■ ■	3	JE	3	DI	■ ■					
JE		4	DI	■ ■	4	LU	■	4	JE	4	SA	■ ■	4	MA	4	JE	4	DI	■ ■	4	ME	4	VE	4	LU	■ ■			
VE		5	LU	■	5	MA	5	VE	5	DI	■ ■	5	ME	5	VE	5	LU	■	5	JE	5	SA	■ ■	5	MA	5	JE	5	
SA		6	MA	6	ME	6	SA	■ ■	6	LU	■ ■	6	JE	6	SA	■ ■	6	MA	6	VE	6	DI	■ ■	6	ME	6	VE	6	
DI		7	ME	7	JE	7	DI	■ ■	7	MA	7	VE	7	DI	■ ■	7	ME	7	SA	■ ■	7	LU	■ ■	7	JE	7	SA	■ ■	
LU	■	8	JE	8	VE	8	LU	■ ■	8	ME	8	SA	■ ■	8	LU	■	8	JE	8	DI	■ ■	8	MA	8	VE	8	DI	■ ■	
MA		9	VE	9	SA	■ ■	9	MA	9	JE	9	DI	■ ■	9	MA	9	VE	9	LU	■ ■	9	ME	9	SA	■ ■	9	LU	■	
ME		10	SA	■ ■	10	DI	■ ■	10	ME	10	VE	10	LU	■	10	ME	10	SA	■ ■	10	MA	10	JE	10	DI	■ ■	10	MA	10
JE		11	DI	■ ■	11	LU	■ ■	11	JE	11	SA	■ ■	11	MA	11	JE	11	DI	■ ■	11	ME	11	VE	11	LU	■	11	ME	11
VE		12	LU	■ ■	12	MA	12	VE	12	DI	■ ■	12	ME	12	VE	12	LU	■ ■	12	JE	12	SA	■ ■	12	MA	12	JE	12	
SA	■ ■	13	MA	13	ME	13	SA	■ ■	13	LU	■	13	JE	13	SA	■ ■	13	MA	13	VE	13	DI	■ ■	13	ME	13	VE	13	
DI	■ ■	14	ME	14	JE	14	DI	■ ■	14	MA	14	VE	14	DI	■ ■	14	ME	14	SA	■ ■	14	LU	■	14	JE	14	SA	■ ■	
LU	■ ■	15	JE	15	VE	15	LU	■	15	ME	15	SA	■ ■	15	LU	■ ■	15	JE	15	DI	■ ■	15	MA	15	VE	15	DI	■ ■	
MA		16	VE	16	SA	■ ■	16	MA	16	JE	16	DI	■ ■	16	MA	16	VE	16	LU	■	16	ME	16	SA	■ ■	16	LU	■ ■	
ME		17	SA	■ ■	17	DI	■ ■	17	ME	17	VE	17	LU	■ ■	17	ME	17	SA	■ ■	17	MA	17	JE	17	DI	■ ■	17	MA	17
JE		18	DI	■ ■	18	LU	■	18	JE	18	SA	■ ■	18	MA	18	JE	18	DI	■ ■	18	ME	18	VE	18	LU	■ ■	18	ME	18
VE		19	LU	■	19	MA	19	VE	19	DI	■ ■	19	ME	19	VE	19	LU	■	19	JE	19	SA	■ ■	19	MA	19	JE	19	
SA		20	MA	20	ME	20	SA	■ ■	20	LU	■ ■	20	JE	20	SA	■ ■	20	MA	20	VE	20	DI	■ ■	20	ME	20	VE	20	
DI		21	ME	21	JE	21	DI	■ ■	21	MA	21	VE	21	DI	■ ■	21	ME	21	SA	■ ■	21	LU	■ ■	21	JE	21	SA	■ ■	
LU	■	22	JE	22	VE	22	LU	■ ■	22	ME	22	SA	■ ■	22	LU	■	22	JE	22	DI	■ ■	22	MA	22	VE	22	DI	■ ■	
MA		23	VE	23	SA	■ ■	23	MA	23	JE	23	DI	■ ■	23	MA	23	VE	23	LU	■ ■	23	ME	23	SA	■ ■	23	LU	■	
ME		24	SA	■ ■	24	DI	■ ■	24	ME	24	VE	24	LU	■	24	ME	24	SA	■ ■	24	MA	24	JE	24	DI	■ ■	24	MA	24
JE		25	DI	■ ■	25	LU	■ ■	25	JE	25	SA	■ ■	25	MA	25	JE	25	DI	■ ■	25	ME	25	VE	25	LU	■	25	ME	25
VE		26	LU	■ ■	26	MA	26	VE	26	DI	■ ■	26	ME	26	VE	26	LU	■ ■	26	JE	26	SA	■ ■	26	MA	26	JE	26	
SA		27	MA	27	ME	27	SA	■ ■	27	LU	■	27	JE	27	SA	■ ■	27	MA	27	VE	27	DI	■ ■	27	ME	27	VE	27	
DI		28	ME	28	JE	28	DI	■ ■	28	MA	28	VE	28	DI	■ ■	28	ME	28	SA	■ ■	28	LU	■	28	JE	28	SA	■ ■	
LU	■ ■	29	JE	29	VE	29	LU	■	29	ME	29	SA	■ ■	29	LU	■ ■	29	JE	29	DI	■ ■	29	MA	29	VE	29	DI	■ ■	
MA		30			SA	■ ■	30	MA	30	JE	30	DI	■ ■	30	MA	30	VE	30	LU	■	30	ME	30	SA	■ ■	30	LU	■ ■	
ME		31			DI	■ ■	31	VE	31	ME	31	SA	■ ■	31	ME	31	SA	■ ■	31	JE	31	MA	31	DI	■ ■	31	MA	31	

- Bac couvercle noir – ordures ménagères
- Bac couvercle jaune – tri sélectif des déchets recyclables

RAPPEL : Veuillez à sortir vos bacs la veille au soir du jour de collecte. Tous les déchets déposés en dehors des bacs ne seront pas collectés.
La collecte est assurée les jours fériés. À l'exception du Noël et Nouvel An seront collectés les Samedis précédents.

Pour toutes demandes concernant la collecte,
contactez nous au **03.21.12.94.92**

Pour toute demande de bacs ou remplacement de couvercle,
rendez-vous sur le site Communauté De Communes,
cc-pays-de-lumbres, **Les déchets/Besoin matériel**

Urbanisme : un tuto pour vous aider à déposer un dossier sur le portail en ligne

NOUVEAU ! La Communauté de Communes du Pays de Lumbres vous propose un tuto depuis son site internet www.cc-paysdelumbres.fr / rubrique urbanisme, pour vous accompagner dans vos démarches de dépôts de dossier d'urbanisme en ligne (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir) sur le Portail Usager Urbanisme de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres disponible en page d'accueil du site internet de la CCPL cc-paysdelumbres.fr – Portail des autorisations d'urbanisme

Grâce à cette plateforme de dépôt en ligne, vous n'avez plus besoin de vous déplacer pour déposer votre dossier, ni à La Poste pour récupérer vos courriers en recommandés. Vos démarches administratives sont simplifiées.

Pour contacter les instructeurs du service ADS de la CCPL : 03 21 12 94 94 (taper 2) ou ads@ccplumbres.fr

Prévention des déchets : devenez experts en compost !

La Communauté de communes propose depuis plusieurs années déjà aux habitants du territoire des composteurs individuels. Avec la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) qui généralise le tri à la source des biodéchets à compter du 1^{er} janvier 2024, le particulier va devoir extraire les restes de table et épluchures de légumes des bacs à ordures ménagères (bacs noirs). La CCPL a choisi la gestion de proximité des biodéchets en favorisant le compostage individuel ou partagé. Pour vous accompagner dans la démarche, la communauté de communes propose des ateliers animés par des Guides composteurs chaque 1^{er} samedi du mois. Ils sont gratuits et vous permettent de tout savoir sur le compostage : les bons gestes, les bonnes pratiques, son utilisation... Si vous ne voulez pas composter chez vous, des composteurs collectifs ou partagés seront progressivement installés à partir de 2024 en accès libre sur le Pays de Lumbres au plus près des habitants et des entreprises (de restauration notamment).

Pratique : « Samedi du Compostage du Pays de Lumbres » chaque 1^{er} samedi du mois à 09h30 ou à 11h pour une heure d'atelier à la Maison des Services à Lumbres. Les dates programmées : samedi 06 janvier 2024 ; samedi 03 février 2024 et samedi 02 mars 2024. Renseignements et inscriptions au 03 21 12 57 24 ou par mail : developpement-durable@ccplumbres.fr

Si vous souhaitez vous équiper d'un composteur individuel, au tarif de 15 euros, vous pouvez en faire la demande depuis notre site internet ccplumbres.fr rubrique déchets ou en vous adressant directement à la CCPL. Le retrait s'effectue sur rendez-vous, chaque vendredi matin dans les locaux de la Maison des Services à Lumbres.

Plus d'infos auprès du service Prévention déchets de la CCPL au 03 21 12 94 92

Espace Enfance et Famille du Pays de Lumbres : Devenez assistant maternel !

Le Relais Petite Enfance (RPE) du Pays de Lumbres a choisi de mettre en avant le métier d'assistant maternel en montant une exposition sur les professionnels de la garde d'enfant du territoire. Une façon de valoriser davantage la profession et de la faire connaître plus largement. Une série de huit clichés d'assistants maternels du territoire avec les enfants qui leur sont confiés quotidiennement et accompagnée de leurs témoignages circule actuellement sur les lieux publics de la Communauté de Communes. L'exposition est visible au centre aquatique l'Aa Piscine jusque janvier. Elle sera ensuite accrochée en février 2024 à La Boutique singulière à Lumbres, puis en mars 2024 à la Maison de Santé Pluridisciplinaire du Pays de Lumbres avant de gagner les médiathèques du Réseau PLUME.

Plus d'infos auprès de l'Espace Enfance et Famille : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et les 1^{er} et 3^e samedis matin du mois (hors vacances scolaires). Accueil possible, sur rendez-vous, en dehors de ces horaires.

Contact : 1 Chemin du Pressart - 62380 Lumbres. Tél. 03 21 12 91 99 / 06 07 49 32 20 ou par mail espace.enfanceetfamille@ccplumbres.fr

France services de la CCPL : pour être aidés dans vos démarches près de chez vous !

Demander une carte grise, effectuer un dossier de retraite, remplir sa déclaration de revenus sur internet... Vous avez besoin d'aide pour faire une démarche en ligne ? A la Maison des services, les conseillères France services de la CCPL vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la Caf, la MSA... Les services développés viennent en complément des services existants dans les mairies des 36 communes que compte le territoire et s'appuient sur de nombreux partenaires.

En parallèle, un bureau spécifique est dédié à la fourniture des cartes d'identité et passeports aux habitants du Pays de Lumbres. C'est une des activités les plus importantes au sein du France services de la CCPL. Un bureau spécifique est dédié à cette activité, encadré par les conseillères France services.

Le France services de la CCPL permet de rapprocher les habitants du territoire de nombreux services soit dans le cadre de permanences sur rendez-vous, ou dans le cadre d'un accompagnement personnalisé à l'utilisation des outils numériques auprès d'une Conseillère numérique France services qui reçoit gratuitement en ateliers de groupe ou en rdv individualisés. Elle peut accompagner chacune et chacun pour atteindre diverses compétences comme : prendre en main le clavier, la souris ; envoyer, recevoir, gérer mes courriels (mails) ; créer et gérer mes contenus numériques ; naviguer sur Internet ; découvrir et utiliser les réseaux sociaux ; apprendre les bases du traitement de texte ; installer et utiliser des applis utiles ; découvrir et utiliser les plateformes en ligne. Les ateliers d'initiation sont gratuits pour les habitants des 36 communes de la CCPL.

Nouveautés à venir en 2024 : Ma Prime Renov ; Ma Prim Adapt ; un nouvel opérateur la MDPH ; Visio guichet CPAM.

France services de la CCPL vous accueille du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 – sauf le mercredi jusque 18h (pour la remise des titres d'identité) ; ouvert les 1^{er} et 3^e samedi de chaque mois de 09h00 à 12h00. Adresse : 1, chemin du Pressart – 62380 Lumbres Tél : 03 21 12 94 94 Mail : accueil@ccplumbres.fr

Les projets du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Lumbres

Lancé en mars 2022, le CIAS du Pays de Lumbres a mis en œuvre ses premières actions en 2023.

Naissances. Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Pays de Lumbres a distribué gratuitement en 2023 93 tapis d'éveil aux familles du territoire ayant accueilli une naissance au sein de leur foyer au cours de l'année. La prochaine distribution aura lieu début 2024 pour les enfants nés fin 2023.

Adolescents. Le CIAS a mis sur pied une colonie pour adolescents en juillet 2023. 50 adolescents du territoire sont partis à Montgenèvre, séjour financé par Le CIAS, la CAF, certaines mairies et les familles. Une action qui sera également reconduite en 2024.

Solidarité. Le CIAS travaille à un projet d'épicerie sociale mixte afin de proposer un soutien aux populations les plus précaires du territoire, à travers une offre de produits de qualité à moindre coût et d'apporter un accompagnement à ces personnes en proposant un suivi individuel et des ateliers collectifs (école de consommateurs) pour tous. Ouverture prévue au printemps 2024. **Plus d'infos auprès du CIAS au 06 40 86 18 39**

Info stations de mobilité en Pays de Lumbres

Les vélos des 7 stations de mobilité de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (Lumbres, Bonningues-lès-Ardres, Escoeuilles, Nielles-lès-Bléquin, Seninghem, Wavrans-sur-l'Aa, Zudausques) sont actuellement en hivernage jusqu'au dimanche 10 mars 2024. Par conséquent, les Vélos à Assistance Electrique (VAE) ne sont plus plus réservables pour le moment. La période d'hivernage permet de les protéger des basses températures et c'est aussi l'occasion de les réviser pour qu'ils soient prêts pour une nouvelle saison de vélopartage au printemps prochain !

Les voitures restent quant à elles disponibles pour vos trajets du quotidien. Vous n'êtes pas encore inscrit et vous êtes intéressé par l'autopartage ? Rendez-vous sur le site internet de Clem : <https://paysdelumbres.clem.mobi/>

Pour tout renseignement contactez la Communauté de Communes du Pays de Lumbres au 03 21 12 34 22 ou par mail : malle.ballandras@ccplumbres.fr

Décès

ils nous ont quittés, ne les oublions pas...



Patrick BATTE le 02 janvier

Eugène CNOCKAERT le 18 janvier

Rémi CLIPET le 28 janvier

Renée CHOQUART née CRUTEL le 06 février

Colette CNOCKAERT née COQUERELLE le 22 février

Michel MATTE le 24 mars

Daniel TRICART le 04 avril

Edith BAROIS née DUQUESNOY le 06 avril

Maurice CRENDAL le 09 mai

Hervé DEMOL le 14 septembre

Jean-Pierre DUCROCQ le 09 octobre

Jean-Michel MARCQ le 31 octobre

Arnold BAUER le 16 novembre



EDEN



ALBANE

Naissances



SIMON

Simon TRICOT

19 janvier

Lilyo CONAN

20 janvier

Maëlys MAILLE

19 février

Louise SAUVAGEOT

28 mai

Alma DONCHEZ NOËL

24 juin

Maëlan CAULIER

18 août

Jeanelle BACQUET

25 septembre

Léandre DELDICQUE

09 octobre

Gabriel BOUSSEMART

19 novembre

Albane CAUET

10 décembre

Eden COLLET

11 décembre



LOUISE



LILYO



JEANELLE

Les Mariés de l'année



Philippe DUCARIN et Edith BAUDE

Le 14 janvier



Matthieu LEGRAND et Lucie DEWAGHE

Le 07 octobre

Michaël MERLOT et Laetitia LEDUCQ

Le 19 août



Baptême Républicain

Cali KIELINSKI, entouré de ses parents et parrain marraine pour son baptême républicain célébré le 1er juillet 2023

Anniversaire de Mariage

Arnaud et Fabienne DEVYNCK ont fêté leurs noces de perle le 23 septembre, entourés de leur famille.





Ecole Maternelle et Elementaire Jacques Brel



Remise d'une carte cadeau pour les futurs collégiens



Juin 2023 - Fête de fin d'année des écoliers ...



Nettoyons la nature



Le théâtre



Randonnée à Pihem



Olympiades chez les maternelles



La chorale de l'école



Le podium du Cross

Les moments marquants à l'École Jacques Brel



Sortie scolaire
Tour de l'horloge de Guines



Le carnaval 2023



Les médaillés du travail

Médaille Vermeil



Grégory LEROUX

Médailles Or



Freddy OBOEUF

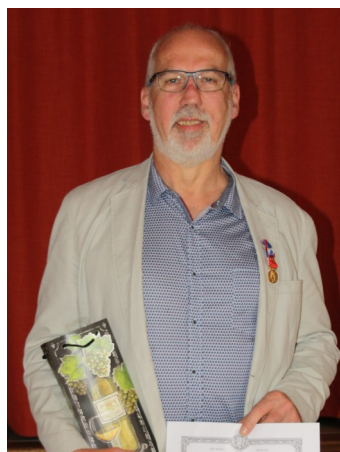


Eric PLANCHEZ

Médailles Grand Or



Gérard DELOBEL



Serge DELATTRE

Le travail à l'honneur Il y a 30 ans...



Les médaillés du 8 mai.

(Ph. "La Voix")

En ce jour de reconnaissance, ce fut celui du travail qui fut fêté le 8 mai. Après un dépôt de gerbe au monument aux morts, M. Delobel se fit l'interprète du conseil municipal pour mettre à l'honneur les

quinze salariés présents et louer leur sérieux et leurs capacités professionnelles. M. Bailly, président des ACPG remit quant à lui les médailles du mérite fédéral à M. Antoine Bauwin, fidèle porte-drapeau

et M. Roger Crohem pour son rôle au sein de l'association.

Les médaillés :

- échelon or : M. JM Lourdel, M^{me} Monique Tricart.

- échelon argent : MM Joaquin Azevedo, José Cabaret,

Bernard Castelain, Régis Coyot, Jean-Yves Deguine, Bernard de Saint-Maresville, Francis Dubois, Philippe Duchatel, Eric Lauwaert, Christian Mantel, Gilles Nédoncelle, Roger Raimond, Daniel Steenkeste.

13 juillet : Défilé des Majorettes de Blendecques,
Repas à la salle polyvalente et feu d'artifice
14 juillet : Tournoi de pétanque et repas
champêtre le midi avec le Foyer Rural, jeux
gonflables , jeux organisés par la Municipalité
Un grand merci aux bénévoles pour la réussite de
cette journée.

FESTIVITES DES 13 ET 14 JUILLET



Le banquet des aînés

111 personnes étaient présentes le Samedi 14 octobre, à la salle des fêtes, pour le banquet des Aînés, sur le thème cette année du Vélo. Autour d'un bon repas préparé par Vincent Traiteur de Lumbres et animé par Les Gazous, les convives ont passé un excellent moment ! Les doyens ont été mis à l'honneur : Mme Gisèle Denuncq, 92 ans et M. François Noyelle, 88 ans.





Repas des aînés





Les commémorations 8 Mai et 11 Novembre



Le Mercredi 13 Décembre 2023

L'arbre De Noël COMMUNAL



Dans la joie, la bonne humeur
pour le plus grand plaisir
des enfants !



Cette année les enfants se
sont amusés ...
avec un spectacle de Magie
et ont rencontré le Père Noël !



Artisans et commerçants à votre service

MACONNERIE M. LECAT STEPHANE
100, Rue principale 03.21.39.04.50 ou
06.88.72.56.88

MENUISIER M. MAGERE Hugues
7 rue de Thérrouanne 03.21.39.64.47
ou 06.78.39.83.61

Entreprise CTCB
M. CAUET Randy
Aménagements extérieurs,
Terrassement 30 rue principale
06.59.29.27.78



ARMURERIE Stéphane HUMETZ
2, rue d'Esquerdes
03.21.98.93.65
contact@armurerie-humetz.fr
Site : armurerie-humetz.fr



Infirmière libérale soins à domicile
STEPHANIE LORIO
19 rue du Flot Tél : 06.09.07.35.62

Infirmière libérale soins à domicile
(sur RDV) au 06.52.63.67.79
LISA DACHY -90D rue principale

CHAMBRES D'HOTES
AUX CAMPAGNES -M. TILLIETTE Gérard
18 rue du Flot 03.21.39.09.81
gerardtilliette@gmail.com

HUILERIE AUDOMAROISE
Huile vierge de Colza
EARL DUFAY Siège : 87 rue principale à
Pihem Atelier et exploitation : 29, rue de la
Creuse à Wizernes
Huilerie.audomaroise@gmail.com
Présent sur le marché : Pihem-Wizernes-Saint-
Omer-Lumbres

PARCS/JARDINS ET COULEURS
Dominique STAQUET
06.85.96.39.15 Mail : d.staquet@orange.fr
Abattages, Elagages -Création et Entretien
de Parcs et Jardins - Plantations - Clôtures
souples et rigides/Terrasses Bois et composite

COUVERTURE
ZINGUERIE M.EVRARD
FREDERIC 4 rue le Cornet
06.63.43.90.91



**PIT'RENOV Maçonnerie-Carrelage-
Rénovation** 33 rue principale
06.24.90.39.29
raimondpeter1711@gmail.com

AMBIANCE FACADES
M. BACQUET Travaux
d'enduits de façade projetés,
Isolation thermique par
l'extérieur, enduits d'imitation, peinture
intérieure/extérieure
92 B rue principale 07.87.13.08.01
contact.ambiancefacades@gmail.com



LA MECANIC TEAM Achat,
vente, reprise, réparation mécanique
et carrosserie...
route Nationale 03.21.95.69.93



VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES
M&MME RAUX CRENDAL
55 Rue de Thérrouanne
03.21.39.57.21 ou 07.82.89.65.81

ECLATS D'VERRE -Sybille DUMINIL
Création, vente de bijoux et objets de
décoration en vitrail et fusing
65 rue de thérrouanne 03.21.95.24.91 -
07.80.47.59.40 sybille.dum@orange.fr
<https://www.eclatsdverre.fr>

MAGASIN DU TERROIR
LA GRANGE AUX SAVEURS
M. BLONDEL Christophe
35 bis rue de Thérrouanne
06.88.10.46.99 ou 03.21.11.15.50
lagrangeauxsaveurs@hotmail.fr

POISSONNERIE TROUMELLEN Kevin
(provenance directe de Boulogne/Mer)
Passage tous les jeudis après-midi à
domicile. 06.32.73.95.25 pour être livré.
Présent sur le marché de Pihem le Lundi

M. BOIS Exploitation Forestière 06.77.92.84.45

FRAISES DE PIHEM

Production de fraises

Exploitation DEGRAEVE

3 rue de la Verte Voie 06.32.65.45.71

Vente directe en saison le Mercredi de 17H à 19H
et le Samedi de 10H à 12H

Présent sur le marché de Pihem le
Lundi à partir de 16H



DISTRIBUTEUR DE POMMES DE TERRE LIBRE SERVICE

55 RUE DE THEROUANNE
CHEZ M. ET MME RAUX

15 ROUTE NATIONALE
CHEZ M. ET MME ALLOUCHERY

DISTRIBUTEUR DE PAINS

La Boulangerie DEZ d'Estrée-Blanche distributeur
automatique de pains sur le parking de la salle
polyvalente.



Gâteaux-Bonbons-Bougies et Fondants artisanales



Nos commerçants présents sur le marché

Marc-Antoine (Fruits et légumes)
Jean-Paul (Fruits et légumes)
Jordan (Fromage)
Kévin (Poisson)
Aymeric (Viande, Charcuterie, Traiteur)
Fraises de Pihem –Mme Degraeve
Huilerie Audomaroise –EARL DUFAY
Savoureuse Gamelle : Traiteur



GITE « LA GRANGE AUX ETOILES »

113 rue principale

06.52.76.98.20



serait heureuse de vous accueillir dans sa grange
atypique, elle a gardé son charme de l'ancien avec un
mélange de décoration industriel 3 chambres spacieuses
3 salles de bains, billard, table de ping-pong, jeux de
société, bibliothèque vélos à disposition, piscine
extérieure de 3m,6 de diamètre

Son gîte "cottage" avec son jacuzzi 5 personnes, une
grande chambre parentale avec douche et baignoire,
une autre chambre avec 2 lits d'une personne et d'une
mezzanine avec 2 matelas, jeux de société et
bibliothèque, vélos à disposition grandes cours séparées
pour l'ensemble des 2 gîtes, l'ensemble est tout équipé pour que vous
passiez un agréable séjour .





Janvier

Le 05 : Assemblée Générale du Comité des Fêtes

Le 06 : Cérémonie des vœux du Maire

Février

Le 10 : Soirée Cabaret organisée par le Comité des Fêtes

Le 28 : Sortie au Salon de l'Agriculture organisée par le Foyer Rural

Mars

Le 02 : Concours de cartes du Foyer Rural

Le 23 : Soirée dansante organisée par l'association des Parents d'élèves de l'Ecole J. Brel

Avril

Le 01 : Chasse aux œufs organisée par le Foyer Rural

Le 20 : Ducasse de Pihem - Brocante des Javeloteux

Mai

Le 07 : Ball Trap organisé par la Société de Chasse

Le 08 : Vin d'honneur du 8 Mai et Remise de Médailles du Travail

Date à confirmer : Journée pêche du Foyer Rural

Juin

Date à confirmer: Barbecue champêtre organisé par « Au Fil des Arts »

Le 23 : Kermesse de l'Ecole

Le 29 : Repas au terrain de football pour les adhérents De l'Association des Javeloteux

Juillet

Le 13 : Feu d'artifice organisé par la Municipalité

Le 14 : Fête Nationale :

Randonnée pédestre

Tournoi pétanque et Repas champêtre avec le Foyer Rural

Jeux organisés par la Municipalité

Août

Le 11 : Brevet par le Club Cyclo-VTT-Randos Cyclo et pédestre

Septembre

Le 07 : Journée pêche des Javeloteux

Le 14 : Concours de belote organisé par le Comité des Fêtes

Le 28 : Soirée Moules frites organisée par le Foyer Rural

Octobre

Le 06 : Thé dansant organisé par le Comité des Fêtes

Le 12 : Banquet des aînés

Le 13 : Brocante enfants organisée par le Foyer Rural

Le 19 : Quiz de la médiathèque

Novembre

Les 02 et 03 : Salon des Arts Créatifs et gustatifs organisé par « Au Fil des Arts »

Le 10 : Loto organisé par le Comité des Fêtes

Le 11 : Armistice de la Grande Guerre

Le 15 : Assemblée Générale du Club Cyclo

Le 16 : Théâtre « Les Boute en Train »

Décembre

Le 06 : Marché de Noël de l'APE

Le 11 : Arbre de Noël communal

Le 14 : Téléthon avec le Foyer Rural

